



L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Éric BAILLY, Maire, a convoqué, le Conseil Municipal pour une séance ordinaire devant avoir lieu le cinq décembre à dix-neuf heures, à la mairie.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019

PRESENTS : Mmes et MM. BAILLY - GRATEAU – SOLIGNAC – LOGER – BOISGARD – NALET – BRAJARD - DEGENNE - BREC - PÉROCHON - PASQUIER – RÉAULT- AUDINET.
FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

ABSENTE EXCUSEE : Mme BOURGUIGNON donnant pouvoir à M BAILLY.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 10. Il demande de modifier l'ordre des points à aborder car il a invité Nicolas LORAIN, paysagiste, afin de donner son avis de professionnel dans le cadre de l'aménagement végétal de la place de l'hôtel de ville.

À l'unanimité, le conseil municipal acquiesce le changement de l'ordre du jour.

Il rappelle que la commission d'embellissement s'est réunie lundi 2 décembre 2019 et laisse la parole à Jacques PÉROCHON rapporteur de la commission.

Tout d'abord, il fait remarquer que les goûts et les couleurs sont multiples. Il évoque les différents lieux d'implantations des rosiers afin de mettre du volume devant la halle en gardant une certaine transparence. Il propose un premier emplacement situé face à la boulangerie sur la partie engazonnée d'installer des rosiers grimpants d'une même couleur, en particulier de couleur rouge, sur des arches en fer forgé. Il annonce le rosier de l'appellation étoile de hollande d'une hauteur de 4 mètres à la taille adulte. Nicolas LORAIN affirme que la croissance de végétation grimpante se gère à l'aide de leur taillage chaque année.

Jacques PÉROCHON revient sur le choix des arches. Il faut que ce soit des arches solides des supports de végétation et non des objets de décoration. Pour une telle qualité il faut prévoir un budget de 150 à 200 EUR pour une arche. Nicolas LORAIN acquiesce : il faut que les arches soient sobres et solides de préférence en métal galvanisé. Le rapporteur propose un acier brut car la couleur s'estompe dans le temps. Il évoque différents fournisseurs qui pourraient avoir ce type d'article.

Jean-Pierre SOLIGNAC aurait préféré préparer les fixations en même temps que la plantation. Nicolas LORAIN fait remarquer que la plantation devrait être réalisée avant la fin de décembre 2019 pour une floraison assurée en 2020.

Jacques PÉROCHON suggère d'autres emplacements où des rosiers buissons pourraient être mis en place : en face de l'angle de l'avenue de la République et la place de l'hôtel de ville, à côté des toilettes publiques, à l'entrée principale de la place et à côté de la pompe à eau.

Jean-Pierre SOLIGNAC craint qu'il y ait trop de rosiers autour de la place.

Éric BAILLY fait remarquer qu'une convention de partenariat, pour la saison de plantation 2019-2020, a été signée avec l'organisateur du Tour Poitou-Charentes dans le cadre de la réduction de l'empreinte écologique du TPC 2019. Il donne lecture de cette convention. Cela permettrait d'obtenir à titre gratuit quatre liquidambers et une haie champêtre de 50 mètres linéaires environ. Plutôt que des rosiers il aurait préféré mettre de chaque côté des toilettes publiques un arbre (essence : liquidambar) afin, notamment, de remplacer le boulot qui a dû être abattu du fait de sa fragilité. Le rapporteur conseille de mettre qu'un seul arbre à côté des toilettes et de l'autre côté face à la pharmacie un parterre de rosiers. Il préconise d'assembler les rosiers grimpants par thème en particulier en harmonisant les couleurs. Il évoque le souhait de la commission de planter trois lilas des indes face au magasin « boucherie » car cette essence est de petite taille et a une longue floraison, en moyenne trois mois par an. Cela permettrait des points de couleur autre que les rosiers autour de la place. Nicolas LORAIN propose quatre tailles de plantation différente. **À l'unanimité le Conseil Municipal opte pour la taille 12/14 des lilas des indes de couleur rose foncé/rouge** car cette dimension aura une meilleure prise surtout que ce végétal a une croissance lente.

Éric BAILLY revient sur le partenariat végétal du Tour Poitou Charentes dans le cadre de la plantation 2019-2020. Différents lieux sont évoqués pour l'emplacement de la haie champêtre en particulier à l'école, à l'étang Saint-Sennery, le long du muret du cimetière de Pleumartin. **À l'unanimité le Conseil Municipal opte pour le choix d'une haie champêtre qui sera implantée à l'école publique.**

Monsieur le Maire procède à la désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Régis BRAJARD est nommé secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Monsieur le Maire informe des rectifications qu'il a apporté au deuxième point du compte-rendu de la séance du 29 octobre 2019 :

Le stationnement est aussi interdit sur l'ensemble de la rue de la République.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les zones autorisées pour occuper le domaine public sans application du droit de place et de réserver la place de l'hôtel de ville dont la halle et ses contours uniquement au marché du dimanche matin *ainsi que l'interdiction de stationner pour toute vente sur la rue de la République également.*

Les conseillers municipaux présents approuvent le compte-rendu du 29 octobre 2019 ;

Adopte par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION aux modifications apportées.

2. CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS 19-073

Dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique porté par le Département de la Vienne et cofinancé par la communauté d'agglomération Grand Châtelleraut, Vienne Numérique va déployer un point de priorité sur votre commune permettant de disposer d'offres dédiées aux entreprises.

Vienne Numérique pourrait être amenée à déployer la fibre sur des appuis communs (électricité, télécoms) situés sur la commune.

Afin de pouvoir utiliser ces appuis, ENEDIS a produit en 2015 un modèle de convention tripartite entre l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, le distributeur, le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité et l'opérateur de communication électronique.

Le territoire de la Vienne est particulier car le réseau de distribution est opéré soit par ENEDIS soit par SOREGIES RESEAUX DE DISTRIBUTION (SRD), parfois par les deux sur une même commune. SRD a produit le même type de convention adaptée à ses propres pratiques techniques.

Vienne Numérique, opérateur de communication électronique doit signer cette convention avec chaque Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité avant de pouvoir déployer son réseau. Vienne Numérique vient de le faire avec ENEDIS et la communauté d'agglomération Grand Poitiers. Il en est de même pour l'ensemble des communes du syndicat d'électricité de la Vienne.

Pour ce qui concerne ENEDIS hors Grand Poitiers, chaque commune doit signer la même convention type que celle signée avec Grand Poitiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire ou son représentant à signer la convention d'occupation d'appuis relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension aériens (HTA).

Adopte par 14 voix POUR.

3. AVENANT CONVENTION DE MECENAT SOREGIES 19-074

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Pleumartin a conclu en décembre 2018 une convention de mécénat avec SOREGIES concernant la mise en valeur du patrimoine bâti. SOREGIES apporte son soutien matériel dans le cadre de la pose et dépose des illuminations de Noël ce qui lui permet de bénéficier d'une déduction fiscale.

Ce soutien est estimé par SOREGIES à 2.408 EUR HT pour l'année 2019.

La convention a été signée pour l'année 2018 ; il convient de la renouveler pour l'opération de 2019.

Jean-Pierre SOLIGNAC informe l'assemblée délibérante que SOREGIES a mis à disposition, gracieusement, à la commune de Pleumartin quatre motifs d'illumination leur appartenant afin de susciter de nouvelle décoration pour la campagne 2020. Il précise que SOREGIES est également un loueur d'illumination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire ou son représentant à signer l'avenant n°01 à la convention de Mécénat avec SOREGIES relatif à la campagne 2019.

Adopte par 14 voix POUR.

4. TARIFS HORAIRES POUR TRAVAUX EN REGIE 19-075

Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux vont être réalisés en régie en particulier le cheminement piétonnier avenue du Onze Novembre par les agents techniques communaux. Par travaux en régie, il faut entendre les travaux effectués par le personnel rémunéré directement par la commune qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués ainsi que les fournitures. Les travaux en régie concernent tous les travaux réalisés par le service technique qui vient accroître le patrimoine de la commune. Ces travaux sont de véritables dépenses d'investissement pour la collectivité : dépenses qui justifient l'éligibilité au FCTVA.

Il convient de fixer le coût horaire des agents techniques (salaire brut plus charges patronales) qui sera retenu sur le certificat administratif. Éric BAILLY propose de le fixer à 19 EUR /heure. Il précise que ce montant correspond au taux horaire moyen des quatre agents communaux.

Jean-Pierre SOLIGNAC explique que les travaux du chemin piétonnier situé route de Vicq ne pourront pas être réalisés avant Noël car l'entreprise a planifié cette tâche à compte du 6 janvier 2020. Éric BAILLY acquiesce et précise que le délai de leurs exécution est estimé à une semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le coût horaire à 19 EUR pour valoriser les heures de travail du personnel communal dans le cadre des travaux en régie pour la durée du mandat.

Adopte par 14 voix POUR.

5. ACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUX 19-076

Monsieur le Maire souligne que seuls les tarifs du service funéraire ont été actualisés en particulier celui de la fosse simple, les frais d'obsèques et la concession trentenaire.

SERVICE FUNERAIRE

Fosse simple	180 EUR
Fosse double	280 EUR
Mise en bière	100 EUR
Obsèques	200 EUR
Table réfrigérante (forfait)	80 EUR
Transport hors commune/ km	1 EUR
Caveau provisoire / jour (maximum de 7 jours)	30 EUR
Indemnités employés communaux P/mise en bière	25 EUR
Concession cimetièrè trentenaire	130 EUR
Concession columbarium trentenaire	250 EUR

Il propose d'établir la demande de renouvellement d'habilitation pour le service funéraire à condition que le contrôle technique du corbillard soit positif

GARDERIE MUNICIPALE

Pour une utilisation ponctuelle par mois maximum de 8 garderies	8 EUR
Forfait par enfant pour un mois (au-delà de 8)	20 EUR
Par mercredi matin et par enfant	5 EUR
Garderie par enfant par mois est gratuite à compter du 3 ^{ème} enfant de la même famille	
<u>Majoration pour retard</u>	
Retard entre 5 et 30 min – par retard.....	8 EUR
Au-delà de 30 min par retard	16 EUR

CARTES "PECHE"

Carte annuelle adulte	60 EUR
Carte annuelle enfant (jusqu'à 16 ans)	30 EUR
Carte saisonnière (21 jours consécutifs)	30 EUR
Carte journalière	7 EUR
Indemnités annuelle régisseur	110 EUR

CARTE TENNISGRATUIT**LOGEMENTS COMMUNAUX**

15 bis rue Jules Ferry 300 EUR/mois
 13 rue de la République 415 EUR/mois
 17 avenue Jules Ferry 390 EUR/mois

Éric BAILLY précise que depuis le 1^{er} octobre 2019, ces trois logements communaux sont occupés par de nouveaux locataires.

LOYER AU MOIS**IMMEUBLE COMMUNAL DESTINATION SERVICE PUBLIC**

Bureaux RDV Mutualité Française..... 280 EUR
 Bureaux ADMR 205 EUR

LOYER A L'ANNEE

Bureaux et locaux chantier d'insertion6 000 EUR
 (27 avenue Jourde)
 Terrasse sise 43 place de l'Hôtel de Ville 200 EUR
 (occupation domaine public)
 EHPAD les Rousselières 144 000 EUR

SALLE POLYVALENTE		
Désignation	Commune	Hors Comme
Vendredi, Samedi, Dimanche, jours fériés	250 EUR	350 EUR
Jour suivant	125 EUR	175 EUR
Vin d'honneur	60 EUR	100 EUR
Jour Semaine Premier jour	150 EUR	250 EUR
" Jour suivant	75 EUR	125 EUR
" Vin d'honneur	50 EUR	75 EUR
Associations	110 EUR	180 EUR
Petite Salle	80 EUR	
Caution location salle	800 EUR	
Location vidéoprojecteur	50 EUR	
Caution vidéoprojecteur	2.500 EUR	
Non présent pour l'état des lieux d'entrée ou de sortie	100 EUR	
Salle rendue sans être nettoyée, ni rangée	100 EUR	
Petite dégradation : travaux de remise en état réalisés par un agent communal	25 EUR par heure	
Travaux de remise en état réalisés par un artisan ou une entreprise	Remboursement de la facture du professionnel à hauteur de 100 %	

Annick NALET demande si le vidéo projecteur est demandé à chaque location de la salle des fêtes. Annick GRATEAU lui répond que celle les organisateurs publics l'utilisent. Éric BAILLY acquiesce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

PAR 14 VOIX POUR

DE FIXER à compter du 1^{er} janvier 2020 les tarifs communaux tels que présentés ci-dessus.

6. DECISIONS MODIFICATIVES 19-077

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Claude BOISGARD qui précise les motifs des décisions modificatives à effectuer avant le 31 décembre 2019.

1/ notification subvention DETR 2019 d'un montant de 8.393 EUR concernant l'aménagement d'un columbarium, pour un montant de travaux de 27.978 EUR ; les travaux maintenant réalisés s'élèvent à 6.868 EUR HT inscription au budget de la somme de 2.000 EUR ;

2/ notification subvention DETR 2019 d'un montant de 25.500 EUR concernant le remplacement des menuiseries extérieures de l'hôtel de ville ;

3/ fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux de la somme de 19.871 EUR (pour mémoire en 2018 = 24.107 EUR) ;

4/ fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour les communes défavorisées de la somme de 24.479 EUR (pour mémoire en 2018 = 24.277 EUR) ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

COMPTE	BUDGET 2019	MODIFICATION	ALLOUE
1341 Dotation d'équipement des territoires ruraux	105.000 €	27.500 €	132.500 €

DÉPENSES

COMPTE	BUDGET 2019	MODIFICATION	ALLOUE
Op 190277 Columbarium aménagement	15.000 €	2.000 €	17.000 €
OP 190281 Mairie – rénovation énergétique	120.000 €	25.500 €	145.500 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

COMPTE	BUDGET 2019	MODIFICATION	ALLOUE
73224 Fds dép des DMTO pour les communes de -5000 hab	0 €	19.871 €	19.871 €
74832 Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	0 €	24.479 €	24.479 €

DÉPENSES

COMPTE	BUDGET 2019	MODIFICATION	ALLOUE
615221 Bâtiments publics	25.000 €	22.175 €	47.175 €
615228 Autres bâtiments	33.310 €	22.175 €	55.485 €

Il informe les membres du conseil que le résultat cumulé prévisionnel pour l'exercice 2019 s'élèverait à un peu plus de 680.000 EUR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE

par 14 voix POUR

les décisions modificatives, au titre de l'exercice 2019, présentées ci-dessus pour le budget COMMUNE.

7. INFORMATIONS DIVERSES

7-1 Relogement de familles pleumartinoises

- Famille BOBIER

Monsieur le Maire explique que les membres de la famille BOBIER ont dû être relogés dans un logement communal en raison de la dégradation de leur maison par l'incendie d'un feu de cheminée. L'archevêché de Poitiers a donné son accord pour ce relogement urgent. Il a été défini avec le service de la mairie le périmètre d'utilisation des locaux par la famille.

- Famille DOUSSELIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la famille DOUSSELIN sera relogée par leur bailleur : SEM HABITAT. En effet le logement qu'ils occupent actuellement est insalubre et nécessite de grands travaux en raison des fuites d'eau de la toiture, des fissures sur les murs et l'humidité dans la salle de bain. Il relate sa conversation, à ce sujet, avec le directeur de SEM HABITAT. Ce relogement est prévu courant du mois de janvier 2020. Jacques PÉROCHON fait remarquer qu'il n'y a pas eu de travaux depuis trente ans.

7-2 Planning du marché

8 décembre 2019	Lydie RÉAULT / Régis BRAJARD
15 décembre 2019 <i>Marché de Noël</i>	Philippe PASQUIER / le comité des fêtes / Éric BAILLY
22 décembre 2019	Jacques PÉROCHON / Jean-Jacques BREC
29 décembre 2019	Jean-Pierre SOLIGANC / Suzanne LOGER
5 janvier 2020	Annick GRATEAU / Sébastien AUDINET
12 janvier 2020	Jean-Claude BOISGARD / Lydie RÉAULT
19 janvier 2020	Éric BAILLY / Jean-Jacques BREC
26 janvier 2020	Annick NALET / Sylvie DEGENNE

A noter dans vos agendas

Cérémonie des vœux de Pleumartin : vendredi 10 janvier 2020 à 19h00.

Recensement de la population du jeudi 16 janvier 2020 au samedi 15 février 2020.

Élections municipales : les dimanches 15 et 22 mars 2020.

Le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2019 ne soulève pas d'observation particulière, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des membres présents.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au Jeudi 16 janvier 2020 à 19 heures.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

Le compte-rendu de la séance du 5 décembre 2019 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance a été affiché le 13 décembre 2019.

Éric BAILLY
Maire

Annick GRATEAU
Première adjointe

Jean-Pierre SOLIGNAC
Deuxième adjoint

Suzanne LOGER
Troisième adjointe

Jean-Claude BOISGARD
Quatrième adjoint

Régis BRAJARD
Conseiller municipal

Annick NALET
Conseillère municipale

Sylvie DEGENNE
Conseillère municipale

Jean-Jacques BREC
Conseiller municipal

Jacques PÉROCHON
Conseiller municipal

Philippe PASQUIER
Conseiller municipal

Lydie RÉAULT
Conseillère municipale

Sébastien AUDINET
Conseiller municipal